Devoir surveillé – articles, pluriel, adjectifs, démonstratifs, possessifs, génitif et formation des mots — niveau ★

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Anglais 6e

Nom : _____ Date : _____ Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – A, an ou rien ? *(4 pts)*

Complète avec a, an ou Ø (pas d'article). Une seule réponse par case.

a) My cousin is ___ actor.

b) Tom has got ___ orange cat and two dogs.

c) We have ___ maths on Monday morning.

d) At my school, every pupil wears ___ uniform.

Exercice 2 – Tout au pluriel *(4 pts)*

Réécris chaque phrase en mettant tous les noms au pluriel (avec le nombre indiqué s'il y en a un). Fais tous les accords.

a) This box is heavy.

b) That baby is tired.

c) There is one sheep in the field. (→ three)

d) This man is my teacher.

Exercice 3 – À qui est-ce ? *(4 pts)*

Phrases 1 et 2 : complète avec his, her, its ou their. Phrases 3 et 4 : traduis en anglais avec le génitif.

a) Lucy is walking ___ dog in the park.

b) The zebra is black and white, and ___ tail is long.

c) le vélo de Sam

d) les vêtements des bébés

Exercice 4 – Fabrique le bon mot *(4 pts)*

Forme le mot demandé à partir du mot entre parenthèses (phrases 1 à 3), puis traduis le nom composé (phrase 4).

a) Take your umbrella: it's ___ today. (rain)

b) My aunt paints beautiful pictures: she's a ___. (paint)

c) The baby is smiling ___. (happy)

d) une salle de bains

Exercice 5 – Corriger une copie *(4 pts)*

Chaque phrase contient une erreur. Recopie la phrase corrigée et explique l'erreur en une phrase.

a) I have got two blues pencils.

b) That shoes over there are my brother's.

c) My sister is a artist.

d) The teacher of Lisa is very nice.

Bon courage !

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).